



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-159

Décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2019

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 18 décembre 2018, ses membres ont adopté le règlement numéro 2018-159 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2019.

QUE l'objet de ce règlement vise à décréter les taxes et les tarifs municipaux applicables dans la municipalité de Compton pour l'exercice financier 2019;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2018.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier